

Pour une *intelligence artificielle* au service de l'intérêt général

ERIK MEYER ET MARIANNE TORDEUX BITKER

L'intelligence artificielle (IA) est omniprésente dans nos vies. Chaque jour, nous y sommes confrontés, avec la recommandation de contenus, l'optimisation de nos déplacements ou encore la programmation de nos smartphones et des réseaux sociaux. L'essor de l'IA vient questionner notre façon de faire société et les choix stratégiques que nous devons opérer. Alors, comment peut-elle se déployer dans la société française au service de l'intérêt général ?

Identifier les impacts de l'IA dans tous les pans de la société française

Le CESE décrypte les grands enjeux du déploiement de l'IA : son impact sur nos droits fondamentaux et libertés individuelles, son empreinte environnementale, ou encore l'impératif d'autonomie stratégique européenne qui dicte les politiques économiques. Le CESE s'intéresse aussi aux conséquences du développement fulgurant de cette technologie dans toute la société : au travail, à l'école, dans les services publics, chez le médecin... L'objectif est de dresser un panorama des impacts et perspectives de l'IA.

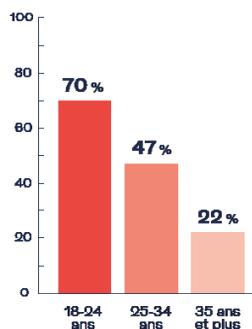
Comment créer les conditions de développement d'une IA au service de l'intérêt général et des êtres humains ?

Pour le CESE, le développement technique n'est pertinent que s'il est au service des êtres humains et de l'intérêt général. Cette vision doit alors transcender les politiques publiques, modérer chacune des orientations politiques et ainsi façonner notre manière de « faire société ». Ainsi, au regard des enjeux démocratiques et géopolitiques associés à l'IA, le CESE juge important de disposer de ressources technologiques propres et de créer une Europe forte et stratège sur le plan économique et commercial. Parallèlement, le CESE appelle à une vigilance collective pour accompagner le déploiement de l'IA de manière responsable, éthique et durable.

Des citoyennes et des citoyens intégrés aux travaux de la commission

Face aux inquiétudes et aux perspectives que fait naître l'IA, il était important d'associer la voix des premières et premiers concernés. C'est pourquoi dix citoyennes et citoyens ont été tirés au sort pour intégrer la commission temporaire aux côtés des conseillères et conseillers du CESE. Ils viennent de différentes régions de France et ont participé aux travaux du CESE pendant plusieurs mois.

Part d'utilisateurs français de l'IA par tranche d'âge



Ifop pour Talan, « Baromètre 2024 Les Français et les IA génératives », avril 2024 - Rapport IA n° 3 - IA et éducation : accompagner les développements en cours | Sénat.

Quel cadre d'acceptabilité de l'intelligence artificielle?

1 Prendre systématiquement en compte l'utilité sociétale de l'IA

Si l'utilité sociétale de l'IA est incontestable dans certains domaines comme la recherche médicale ou pour certains usages, tels que l'amélioration de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, il apparaît fondamental de s'assurer que l'IA soit toujours déployée au service des êtres humains et de l'intérêt général, en respectant quatre dimensions indissociables : la compatibilité avec les limites planétaires, le progrès social, les enjeux économiques, et le respect des droits fondamentaux, des libertés individuelles et de l'égalité réelle pour toutes et tous.

- **En pratique : dans le monde du travail, cela signifie par exemple d'assurer le respect des conditions de travail, et notamment le maintien de l'autonomie des travailleurs et de leur capacité à prendre des décisions éclairées, malgré l'intégration de l'IA. Cela implique en outre de permettre à toutes et tous - citoyennes et citoyens, entreprises publiques ou privées à but lucratif ou non lucratif - d'adopter l'IA, en garantissant des formations à l'IA à tous les âges de la vie, ou un accompagnement quelle que soit la structure. Cela requiert, par ailleurs, d'encourager un usage frugal de l'IA, pour limiter l'empreinte environnementale de la technologie.**

2 Garantir aux citoyennes et citoyens la faculté d'exercer leur choix et leurs esprit critique sur les usages de l'IA

Le déploiement de l'IA doit être réalisé en pleine conscience, et les citoyennes et citoyens doivent pouvoir exercer des choix éclairés quant au déploiement d'usages ou d'infrastructures d'IA.

- **Par exemple : cela implique, en cas d'implantation d'un centre de données, d'informer les publics sur la consommation réelle d'eau ou d'électricité induite par ces installations, et d'anticiper les conflits d'usage qui seraient susceptibles d'émerger à l'échelle locale. Cela signifie aussi, dans le cadre du déploiement de l'IA dans les services publics, de proposer systématiquement un accompagnement et un accueil humain en alternative au service dématérialisé, pour garantir l'accès et la liberté de choix de tous les citoyens.**

3 Assurer la transparence et l'explicabilité de la technologie

L'IA étant intrinsèquement biaisée, en raison des jeux de données qui ont servi à son entraînement ou aux choix ayant dicté la programmation de ses algorithmes, il est crucial de garantir une transparence et une explicabilité des décisions et des résultats produits par l'IA.

- **Par exemple : lorsque les systèmes d'IA sont déployés pour exécuter le droit (calcul de l'impôt, attribution d'une allocation) ou pour prendre une décision individuelle et incontournable (sur la plateforme Parcoursup, pour accéder à l'enseignement supérieur). Mais aussi lorsque les IA peuvent aggraver ou reproduire des inégalités (notamment de genre ou ethniques).**

LES RAPPORTEURS

Erik Meyer

erik.meyer@lecese.fr • 01 44 43 64 05

Erik Meyer est secrétaire fédéral de SUD-Rail. Il siège au CESE au titre du groupe Alternatives sociales et écologiques et est membre des commissions « Affaires européennes et internationales », « Environnement » et de la commission temporaire « Intelligence artificielle ».

Marianne Tordeux Bitter

marianne.tordeuxbitter@lecese.fr • 01 44 43 64 30

Marianne Tordeux Bitter est directrice des affaires publiques chez France Digitale. Elle siège au CESE au titre du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale et est membre de la commission « Économie et finances » et de la commission temporaire « Intelligence artificielle ».